



## Carte d'assistance au paiement de la quote-part pour les patients

Code de régime : **98**

N° de certificat : **1**

Groupe : **TACA**

Code de patient : **001**

**Au pharmacien :** Cette carte d'assistance au paiement de la quote-part pour les patients TaroCares est valide pour plusieurs renouvellements / plusieurs patients.

5-2022



**Cette carte doit accompagner une ordonnance valide et n'est valide qu'aux pharmacies de détail.\***

Transmettez la réclamation à NexgenRx. Pour obtenir de l'aide pour remplir cette réclamation, veuillez appeler au centre de service à la clientèle de NexgenRx au **1.866.394.3648** (du lundi au vendredi, de 8 h 00 à 20 h 00 HNE).

Le soutien de la carte TaroCares est offert pour les médicaments suivants :

<b>TARO-BOSENTAN Comprimés</b> .....	DIN 02483130 • 02483149
<b>TARO-CAPECITABINE Comprimés</b> .....	DIN 02457490 • 02457504
<b>TARO-DASATINIB Comprimés</b> .....	DIN 02499282 • 02499304 • 02499312 02499320 • 02499339 • 02499347
<b>TARO-DEFERASIROX (Type J) Comprimés</b> ..	DIN 02507315 • 02507323 • 02507331
<b>TARO-DOXOrubicin Liposomal Injection</b> .....	DIN 02493020
<b>TARO-FAMPRIDINE Comprimés</b> .....	DIN 02482398
<b>TARO-FINGOLIMOD Capsules</b> .....	DIN 02469618

**Vous ne pouvez pas traiter de réclamations pour tout autre médicament qui n'est pas lié à ce programme en utilisant cette carte.**

Pour obtenir de plus amples renseignements ainsi que les modalités et conditions, visitez [www.taro.ca/TaroCares](http://www.taro.ca/TaroCares)

TARO et TaroCares sont des marques déposées de Taro Pharmaceuticals Inc.

En utilisant cette carte, le titulaire consent à la collecte, à l'utilisation et à la communication de ses renseignements personnels par NexgenRx aux fins du règlement des réclamations et à des fins connexes tel que décrit dans notre Politique en matière de protection des renseignements personnels qui peut être consultée sur [www.nexgenrx.com](http://www.nexgenrx.com).

\*La carte TaroCares est acceptée dans la plupart des pharmacies partout au Canada, à l'exception de la province de Québec où ce type de soutien est interdit par la loi.

